



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **43**

Nombre de membres
qui se trouvent en

fonction : **43**

Nombre de délégués :

- présents : **33**

- représentés : **8**

TOTAL **41**

L'an deux mille seize, le jeudi 25 février à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF

Mme Monique ARNOLD, Adjointe

-

Pour la commune de DINSHEIM :

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire

M. Claude ROUX, Adjoint

-

Pour la commune de DUTTLENHEIM :

M. Jean-Luc RUCH, Maire

Mme Florence SPIELMANN, Adjointe

-

Pour la commune de GRESSWILLER :

M. Pierre THIELEN, Maire

Mme Sandrine HIMBERT, Cons. Mun.

Pour la ville de MUTZIG :

M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire

Mme Anne GROSJEAN, Adjointe

Mme Martine BRECKLE, Adjointe

-

-

Pour la commune de SOULTZ-LES-BAINS :

M. Charles BILGER, Adjoint

Pour la commune d'AVOLSHEIM :

Mme Françoise HAUSS, Maire

Pour la commune de DORLSHEIM :

M. Gilbert ROTH, Maire

M. Bernard CLAUSS, Adjoint

-

Pour la commune d'ERGERSHEIM :

M. Maxime BRAND, Maire

Mme Marianne WEHR, Adjointe

Pour la commune d'HEILIGENBERG :

M. Guy ERNST, Maire

Pour la commune de NIEDERHASLACH :

M. Prosper MORITZ, Maire

Mme Danièle LUCAS, Adjointe

Pour la commune d'OBERHASLACH :

M. Pierre BOCK, Adjoint

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe

Pour la commune de STILL :

Mme Marie-Odile LIEN, Adjointe

-

Pour la commune de DACHSTEIN :

M. Léon MOCKERS, Maire

-

Pour la commune de DUPPIGHEIM

Mme Sylvie KREMER, Adjointe

-

Pour la commune d'ERNOLSHEIM :

M. Martin PACOU, Maire

Mme Anita WEISHAAR, Adjointe

Pour la ville de MOLSHEIM :

M. Laurent FURST, Maire

Mme Chantal JEANPERT, Adjointe

Mme Renée SERRATS, Adjointe

M. Jean-Michel WEBER, Adjoint

M. Gilbert STECK, Adjoint

Mme Séverine MUNCH, Cons. Mun.

-

-

Pour la commune de WOLXHEIM :

M. Adrien KIFFEL, Maire

Membres représentés :

M. Gérard ADOLPH

Mme Béatrice MUNCH

Mme Marie-Mad. IANTZEN

M. Adrien BERTHIER

M. Jean SIMON

Mme Danielle HUCK

Dr Jean-Paul GALLOIS

M. Laurent HOCHART

ayant donné procuration à Mme Monique ARNOLD

ayant donné procuration à M. Léon MOCKERS

ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH

ayant donné procuration à Mme Sylvie KREMER

ayant donné procuration à M. Laurent FURST

ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

ayant donné procuration à Mme Marie-Odile LIEN

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Pascal GEHIN, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Gérard PIERRON, Adjoint de WOLXHEIM

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Excusés :

M. Raymond BERNARD, Conseiller Municipal de MUTZIG

Mme Danielle ZERR, Adjointe de SOULTZ-LES-BAINS

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION DE MADAME MARTINE BRENCKLE, EN QUALITE DE DELEGUEE DE LA VILLE DE MUTZIG A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, EN REMPLACEMENT DE MADAME ANNIE SPINELLA, DEMISSIONNAIRE

N° 16-01

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes ;

VU les Statuts modifiés de la Communauté de Communes ;

VU sa délibération N° 14-25 du 17 avril 2014 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 23 et 30 mars 2014, à l'installation du Conseil Communautaire ;

VU sa délibération N° 14-65 du 16 octobre 2014 portant installation de Madame Valérie HUSSER déléguée de la Commune d'OBERHASLACH au Conseil Communautaire, en remplacement de Madame Marie BRONNER, démissionnaire ;

VU la lettre du 21 janvier 2016, de Madame Annie SPINELLA, Conseillère Municipale de la Ville de MUTZIG, adressant sa démission du Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT, conformément à l'article L.273-10 du Code Electoral et aux articles L.5211-1 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le siège devenu ainsi vacant, est dévolu à Madame Céline MELENDEZ, Conseillère Municipale de la Ville de MUTZIG ;

VU la lettre du 11 février 2016, aux termes de laquelle Madame Céline MELENDEZ fait part de son refus de siéger au Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT dès lors, conformément à l'article L.273-10 du Code Electoral et aux articles L.5211-1 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le siège en question, est dévolu à Madame Martine BRENCKLE, Conseillère Municipale et Adjointe au Maire de la Ville de MUTZIG ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

déclare

Madame Martine BRENCKLE
Conseillère Municipale et Adjointe au Maire de la Ville de MUTZIG
Née le 24 août 1954 à STRASBOURG
Domiciliée à MUTZIG, 1bis rue Saint-Jacques,

installée en qualité de déléguée de la Ville de MUTZIG au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, en remplacement de Madame Annie SPINELLA, démissionnaire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION DE MADAME MIREILLE RODRIGUEZ, EN QUALITE DE DELEGUEE DE LA COMMUNE D’OBERHASLACH A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, EN REMPLACEMENT DE MADAME VALERIE HUSSER, DEMISSIONNAIRE

N° 16-02

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** l’arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes ;
- VU** les Statuts modifiés de la Communauté de Communes ;
- VU** sa délibération N° 14-25 du 17 avril 2014 procédant, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux et corrélativement des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issus des élections des 23 et 30 mars 2014, à l’installation du Conseil Communautaire ;
- VU** sa délibération N° 14-65 du 16 octobre 2014 portant installation de Madame Valérie HUSSER déléguée de la Commune d’OBERHASLACH au Conseil Communautaire, en remplacement de Madame Marie BRONNER, démissionnaire ;
- VU** la lettre du 1^{er} janvier 2016, de Madame Valérie HUSSER, Adjointe au Maire de la Commune d’OBERHASLACH, adressant sa démission tant du Conseil Municipal de la Commune d’OBERHASLACH que du Conseil Communautaire ;
- VU** les articles L.5211-1 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l’article L.273-10 du Code Electoral ;

CONSIDERANT que le siège devenu ainsi vacant, est dévolu à Madame Mireille RODRIGUEZ, Conseillère Municipale et Adjointe au Maire de la Commune d’OBERHASLACH ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

déclare

Madame Mireille RODRIGUEZ
Conseillère Municipale et Adjointe au Maire de la Commune d’OBERHASLACH
Née le 7 mars 1959 à DRAGUIGNAN
Domiciliée à OBERHASLACH, 33 rue du Klintz,

installée en qualité de déléguée de la Commune d’OBERHASLACH au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, en remplacement de Madame Valérie HUSSER, démissionnaire.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2015

N° 16-03

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** l’article 31 du Règlement Intérieur ;

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 17 décembre 2015, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 25 février 2016 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 17 décembre 2015, dans les formes et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE MOLSHEIM ET ENVIRONS (SMICTOMME) : REMPLACEMENT DE MONSIEUR LUC ZION, DEMISSIONNAIRE

N° 16-04

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2014 dotant la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble de la compétence « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » et modifiant corrélativement ses Statuts ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2014 dotant la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG de la compétence « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » et modifiant corrélativement ses Statuts ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2014 dotant la Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM de la compétence « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » et modifiant corrélativement ses Statuts ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2014 dotant la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la compétence « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » et modifiant corrélativement ses Statuts ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2014 dotant la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig de la compétence « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » et modifiant corrélativement ses Statuts ;

CONSIDERANT dès lors, en application de l'alinéa 4 de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les Communautés de Communes susmentionnées sont substituées à leurs Communes membres au sein du SICTOMME ;

CONSIDERANT subsidiairement que le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de MOLSHEIM, MUTZIG et Environs s'est transformé en Syndicat Mixte et a corrélativement pris la dénomination de Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de MOLSHEIM et Environs (SMICTOMME) ;

VU sa délibération N° 14-87 du 11 décembre 2014 désignant les représentants de la Communauté de Communes au SICTOMME ;

CONSIDERANT que Monsieur Luc ZION, Conseiller Municipal d'OBERHASLACH, a été désigné à cette occasion ;

VU la lettre du 27 janvier 2016, de Monsieur Luc ZION, adressant sa démission du Comité-Directeur du SMICTOMME ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5711-1 et suivants ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 février 2016 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
désigne**

Monsieur Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH, en qualité de délégué de la Communauté de Communes au Comité-Directeur du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de MOLSHEIM et Environs, en remplacement de Monsieur Luc ZION, démissionnaire.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES –
OCCUPATION DE LOCAUX PAR LE S.D.E.A. : AVENANT N° 2 AU BAIL ADMINISTRATIF**

N° 16-05

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 04-67 du 29 septembre 2004 acceptant de louer au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.) des locaux administratifs situés au siège de la Communauté de Communes ;

VU le bail administratif en résultant en date du 16 novembre 2004 ;

VU sa délibération N° 09-66 du 7 octobre 2009 décidant de réduire le nombre de bureaux mis à disposition du S.D.E.A. pour installer le Relais d'assistantes Maternelles (RAM) ;

VU l'avenant N° 1 au bail administratif du 16 novembre 2004, en résultant en date du 26 avril 2010 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes vient de créer, par extension de son siège, des locaux adaptés et fonctionnels pour son R.A.M. ;

CONSIDERANT que le S.D.E.A. a, dès lors, émis le souhait de récupérer les bureaux qu'il occupait à l'origine ;

VU le projet d'avenant N° 2 au bail administratif du 16 novembre 2004 relatif à la location de locaux au S.D.E.A., diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 25 février 2016 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 février 2016 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Dominique BERNHART, Directeur Général des Services ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

l'avenant N° 2 au bail administratif du 16 novembre 2004 entre le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement ALSACE-MOSELLE et la Communauté de Communes, portant sur la location de locaux situés au siège de la Communauté de Communes, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

OBJET : FINANCES ET BUDGET - DEBAT GENERAL D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016

N° 16-06

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3.500 habitants et plus, conformément à l'article L.5211-26 du même Code ;

VU son Règlement Intérieur approuvé par délibération N° 14-68 du 16 octobre 2014 consacrant notamment les modalités d'organisation du débat général d'orientations budgétaires ;

VU l'article 107 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) qui impose en outre, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel ;

CONSIDERANT ainsi qu'une approche technique de la situation financière de la Communauté de Communes fut dressée à la lumière de différentes notices relatives :








- à des ratios d'évaluation financière,
- à un tableau de simulation comparative de la fiscalité proposée par rapport aux années écoulées,
- aux tarifs d'entrées aux piscines, de la taxe de séjour, de la redevance d'assainissement et de la vente d'eau et du transport à la demande,
- au service de la dette pour l'exercice 2016,
- à une projection prévisionnelle par fonction et par chapitre du budget primitif de l'exercice 2016 ;

CONSIDERANT que les documents correspondants ont été diffusés à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire lors de l'invitation à la séance ordinaire de ce jour ;

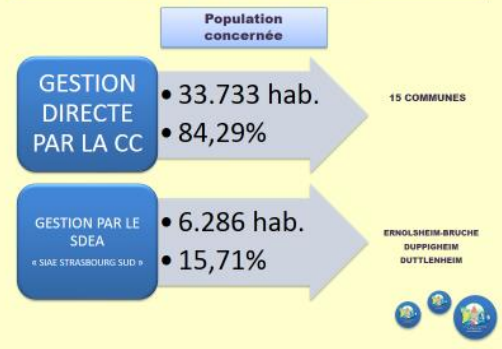
CONSIDERANT qu'il incombe dès lors d'arrêter les perspectives fondamentales des orientations budgétaires sur la base tri-directionnelle définie dans le Règlement Intérieur ;

1 EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT PORTANT DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE SUR LES ACTIONS INTERCOMMUNALES

L'exposé du Président s'appuie sur les documents suivants :

| | |
|---|---|
| <p>Budget annexe : Déchets Ménagers Conseil de Communauté du 25 février 2016</p> <p>ORIENTATIONS BUDGETAIRES</p> <p>- BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES -</p>  | <p>Budget annexe : Déchets Ménagers Conseil de Communauté du 25 février 2016</p> <p>LES GRANDES LIGNES DU BUDGET :</p> <p>- 2^{ème} année</p> <p>- TEOM collectée et reversée intégralement au SELECT'OM</p>  |
| <p>Budget annexe : Déchets Ménagers Conseil de Communauté du 25 février 2016</p> <p>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</p> <p>Dépenses de Fonctionnement 2.737.000</p> <p>↓</p> <p>Recettes de Fonctionnement 2.737.000</p>  | <p>Budget annexe : Déchets Ménagers Conseil de Communauté du 25 février 2016</p> <p>SECTION D'INVESTISSEMENT :</p> <p>Dépenses d'investissement Néant</p> <p>↓</p> <p>Recettes d'investissement Néant</p>  |
| <p>Budget annexe : Déchets Ménagers Conseil de Communauté du 25 février 2016</p> <p>Que retenir des orientations 2016 :</p> <p>- Baisse des tarifs de 2% au regard de la bonne santé financière du SELECT'OM</p> <p>- SELECT'OM</p> <ul style="list-style-type: none"> Existe depuis le 30 juin 1960 Population totale : 101 453 (municipale 99.591) Poids démographique CC : 40% Nombre de déchèteries : 8 Salariés : 62 au 31 décembre 2015  | |
| <p>Budget annexe : EAU Conseil de Communauté du 25 février 2016</p> <p>ORIENTATIONS BUDGETAIRES</p> <p>BUDGET ANNEXE EAU</p>  | <p>Budget annexe : EAU Conseil de Communauté du 25 février 2016</p> <p>15 COMMUNES CONCERNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> ALTORF AVOLSHEIM DACHSTEIN DINSHEIM-sur-BRUCHE DORLSHEIM ERGERSHEIM GRESSWILLER HEILIGENBERG MOLSHEIM MUTZIG NIEDERHASLACH OBERHASLACH SOULTZ-les-BAINS STILL WOLXHEIM  |

SITUATION DES COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2016 POUR LA GESTION DE L'EAU

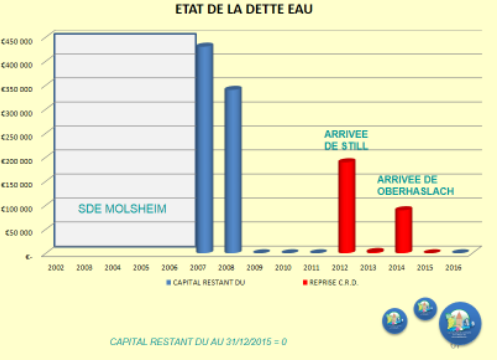


LES GRANDES LIGNES DU BUDGET :

BUDGET : disposant d'une capacité d'investissement inférieure au besoin réel

DETTE : 0

RAPPEL :



Depuis 2007 (9 exercices)

Investissement sur les 9 dernières années :

10.448.276 € H.T

Dette en Capital au 01.01.2016 :

0 €

Situation depuis la reprise de la compétence

FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de l'exercice 2016

3.983.183 €

RECETTES

| | |
|---|-----------|
| EXCEDENT PREV.2015 | 224 483 |
| VENTE D'EAU AUX ABONNES | 2 050 000 |
| REDEVANCES AERM | 1 202 700 |
| TRAVAUX (branchement) | 150 000 |
| PRODUIT DIVERS | 13 000 |
| AUTRES VENTES D'EAU (prise d'eau temporaire.) | 1 000 |
| REPRISE PROVISION | 200 000 |
| QUOTE-PART SUBVENTION | 142 000 |

3.983.183

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de l'exercice 2016

3.543.575 €

DEPENSES

| | |
|------------------------------|-----------|
| REDEVANCE AGENCE EAU | 1 402 700 |
| CHARGES DE GESTION (SDEA) | 925 000 |
| FRAIS DE PERSONNEL | 75 500 |
| FRAIS DE GESTION GENERALE | 30 000 |
| ADMISSION EN NON VALEUR | 40 000 |
| DEPENSES IMPREVUES | 20 000 |
| PROVISION | 200 000 |
| CHARGE EXCEPT. (TITRE ANNUL) | 20 000 |
| FRAIS FINANCIERS | 2 100 |
| AUTRES CHARGES EXCEP. | 2 500 |
| AMORTISSEMENTS | 825 775 |

3.543.575

INVESTISSEMENT :

Les recettes réelles de l'exercice 2016

1.265.383 €**INVESTISSEMENT**

Transfert de fonctionnement de l'exercice 2016 • 439.608 €

Amortissements • 825.775 €

☞ 1.265.383 €

**La capacité réelle d'investissement de la CC en 2016 :**

Ce que dégage structurellement le Budget 2016 • 1.265.383 €

Résultat reporté prév. de l'exercice 2016 • 133.909 €

Remboursement de la dette (régul.) • -2.100 €

Amortissement des subventions • -142.000 €

Travaux (finançables hors emprunts) • **1.255.192 €****TRAVAUX 2016 :**

Travaux prévisionnels • -2.460.512 € HT

Refacturations • 65.261 € HT

Solde • **-2.395.251 € HT****Emprunts :**

Crédits disponibles pour travaux • 1.255.192 €

Travaux prév. 2016 • -2.395.251 €

Emprunts nécessaires • 1.140.059 €

Soit un taux d'exécution aléatoire de 52,40 %

**TARIFS EAU :**

PROPOSITION

+ 1%

SOIT UNE RECETTE MAJORÉE DE

14 088 €

**EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU**

| ANNEE | VOLUME m3 | |
|-------|-----------|-------------------------|
| | TOTAL | HORS NOUVELLES COMMUNES |
| 2015 | 1 855 325 | 1 607 910 |
| 2014 | 1 850 331 | 1 608 570 |
| 2013 | 1 723 173 | 1 643 584 |
| 2012 | 1 754 411 | 1 702 399 |
| 2011 | 1 677 450 | 1 677 450 |
| 2010 | 1 674 972 | 1 674 972 |
| 2009 | 1 690 839 | 1 690 839 |
| 2008 | 1 675 496 | 1 675 496 |
| 2007 | 1 725 658 | 1 725 658 |

**Que retenir des orientations 2016?**

- Une situation budgétaire saine,
- Mais, des besoins d'investissement supérieurs à nos capacités, ce qui nécessitera des arbitrages,
- L'augmentation des tarifs est calquée sur l'inflation,



Que retenir des orientations 2016?

- **Il faut 130 à 140 ans pour renouveler les réseaux d'eau potable en France**
- **Nos réseaux sont parmi les plus jeunes du Bas-Rhin et nos installations de traitement et pompage sont de bonne qualité**
- **Grace à une gestion volontaire, nous avons zéro dette**
- **En augmentant les tarifs annuellement au rythme de l'inflation nous arrivons à poursuivre une gestion saine et volontaire sans pénaliser nos concitoyens**



ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT**

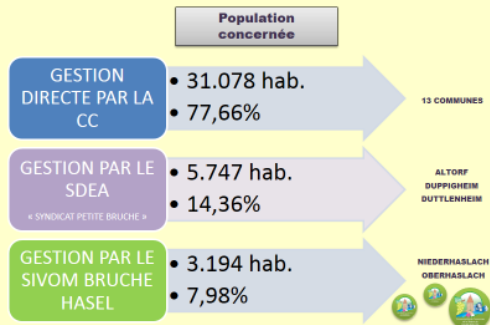


13 COMMUNES CONCERNEES

- AVOLSHEIM**
- DACHSTEIN**
- DINSHEIM-sur-BRUCHE**
- DORLSHEIM**
- ERGERSHEIM**
- ERNOLSHEIM-BRUCHE**
- GRESSWILLER**
- HEILIGENBERG**
- MOLSHEIM**
- MUTZIG**
- SOULTZ-les-BAINS**
- STILL**
- WOLXHEIM**



**SITUATION DES COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2016
POUR LA GESTION ASSAINISSEMENT**



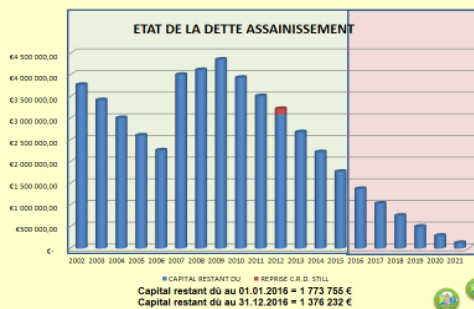
LES GRANDES LIGNES DU BUDGET :

BUDGET : qui se rapproche, année après année, de l'équilibre souhaité

DETTE : 1.773.755 €



EVOLUTION DE LA DETTE - ASSAINISSEMENT



Depuis 2002

Investissement sur les 14 dernières années :

25.075.880 € H.T

Dette en Capital au 01.01.2016 :

1.773.755 €



FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de l'exercice 2016

5.075.354 €**RECETTES**

| | |
|------------------------------|----------------|
| EXCEDENT PREV 2015 | 1 619 054 |
| REDEVANCE ASSAINISSEMENT | 2 400 000 |
| CONTRIB EAUX PLUVIALES | 550 000 |
| PRIME POUR EPURATION | 170 000 |
| TRAVAUX (Branchement) | 120 000 |
| PARTICIPATIONS INDUSTRIELS | 60 000 |
| PRODUITS DIVERS | 26 300 |
| REPRISE PROVISION | - |
| QUOTE-PART SUBVENTION | 130 000 |

5.075.354

**FONCTIONNEMENT :**

Les dépenses réelles de l'exercice 2016

2.754.104 €**DEPENSES**

| | |
|---|------------------|
| CHARGES DE GESTION (SDEA) | 1 260 700 |
| REDEVANCE AERM | 65 000 |
| ADMISSION EN NON VALEUR | 50 000 |
| FRAIS FINANCIERS | 80 000 |
| FRAIS DE PERSONNEL | 94 400 |
| FRAIS DE GESTION GENERALE | 35 000 |
| CONTRIB. ASST PLUV (SIVOM BRUCHE HASEL) | 60 000 |
| DEPENSES IMPREVUES | 20 000 |
| TITRES ANNULES | 18 000 |
| AUTRES CHARGES | 2 000 |
| AMORTISSEMENTS | 1 072 004 |

2.754.104

**INVESTISSEMENT :**

Les recettes réelles de l'exercice 2016

3.390.254 €**Investissement :**

Transfert de fonctionnement de l'exercice 2016 • 2.318.250 €

Amortissements • 1.072.004 €

3.390.254 €

**La capacité réelle d'investissement de la CC en 2016 :**

Ce que dégage structurellement le Budget 2016 • 3.390.254 €

Résultat reporté prév. de l'exercice 2015 • 664 €

Capital de la dette • -470.000 €

Amortissement des subventions • -130.000 €

Travaux (finançables hors emprunts) • **2.790.918 €**

TRAVAUX 2016 :

Travaux prévisionnels • -3.681.020 € HT

Refacturations • 166.916 € HT

Solde • **-3.514.103 € HT**



Budget annexe : ASSAINISSEMENT Conseil de Communauté du 25 février 2016

Emprunts :

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Crédits disponibles pour travaux | • 2.790.918 € |
| Travaux prév. 2016 | • -3.514.103 € |
| Emprunts nécessaires | • 723.185 € |

Soit un taux d'exécution aléatoire de 79,42 %

Budget annexe : ASSAINISSEMENT Conseil de Communauté du 25 février 2016

TARIFS :

PROPOSITION

+1%

SOIT UNE RECETTE MAJOREE DE

20.865 €

Budget annexe : ASSAINISSEMENT Conseil de Communauté du 25 février 2016

Que retenir des orientations 2016 ?

- La situation du Budget Assainissement est en très nette amélioration.
- L'endettement, après avoir culminé à **4.362.153 €** en 2009 se monte à **1 773 755 €** au 1^{er} janvier 2016 et tombera à **1.376.232 €** au 31/12/2016.
- Cela dit, on aura encore à réaliser de nombreux investissements tant sur les stations d'épuration que sur les réseaux.
- Dans ce contexte, nous vous proposons de limiter l'augmentation des tarifs à hauteur de 1%, comme l'an passé.

Budget annexe : ASSAINISSEMENT Conseil de Communauté du 25 février 2016

Que retenir des orientations 2016 ?

- La réflexion pour le budget Assainissement est la même que pour le budget Eau.
- La situation est catastrophique en France.
- Nous devons avoir pour ambition d'être exemplaire.

Budget annexe : ASSAINISSEMENT Conseil de Communauté du 25 février 2016

TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT

La consommation moyenne d'un abonné est de 120 m3. Pour cela, il paie **444,21 €** :

FACTURE EAU 2015

- AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE; €85,20 ; 19%
- DISTRIBUTION DE L'EAU; €145,79 ; 33%
- COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES; €213,22 ; 48%

Budget annexe : ASSAINISSEMENT Conseil de Communauté du 25 février 2016

TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT PROPOSITIONS

TARIFS pour un abonné consommant en moyenne 120 m³/an (Bases Budget)

| TARIFS | 2015 | 2016 |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Part Proportionnelle eau | 106,80 € | 108,00 € |
| part fixe eau | 38,99 € | 39,38 € |
| Part Proportionnelle ASST | 140,40 € | 142,80 € |
| part fixe Asst | 72,82 € | 72,82 € |
| TOTAL | 359,01 € | 363,00 € |

% d'augmentation 2016/2015 : 1,12%

Augmentation moyenne pour un abonné : 3,99 €

Budget annexe : ASSAINISSEMENT Conseil de Communauté du 25 février 2016

RECAPITULATIF TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT

MAIS BONNE NOUVELLE INATTENDUE :

En 2016, les Redevances « Pollution Domestique » et « Modernisation des Réseaux de collecte », perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse diminuent de **8,48 %**.

| AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE | 2015 | 2016 |
|---------------------------------------|-------|-------|
| Lutte contre la Pollution | 0,363 | 0,350 |
| Modernisation des réseaux de collecte | 0,274 | 0,233 |

Budget annexe : ASSAINISSEMENT Conseil de Communauté du 25 février 2016

CONCLUSION GENERALE EAU ET ASSAINISSEMENT

En 2015, une consommation de 120 m3 = **444,21€**

En 2016, pour 120 m3 :

- Augmentation moyenne de 1,12% (part Assainissement et Eau) = **+3,99 €**
- Baisse des Redevances = **-6,48 €**

Total facture = 441,72€

Soit une baisse de 2,49 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**BUDGET ANNEXE
ZONES D'ACTIVITES -**



Cinq Zones d'Activités pour lesquelles la C.C. a pris des engagements :

- ACTIVEUM (ALTORF/DACHSTEIN)**
- BUGATTI (DORLISHEIM)**
- ECOPARC (MOLSHEIM)**
- VILLAGE DE LOISIRS (DORLISHEIM)**
- ATRIUM (MUTZIG)**

REMARQUE :

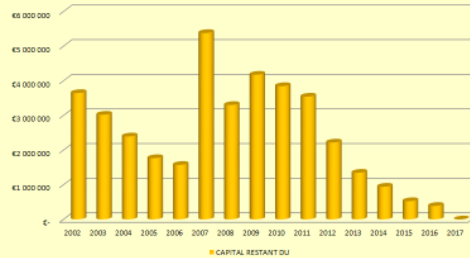
- ⇒ Budget Annexe ZA est un Budget d'Investissement
- ⇒ Le fonctionnement relève du Budget Principal



**1.200 emplois installés
sur nos zones intercommunales**



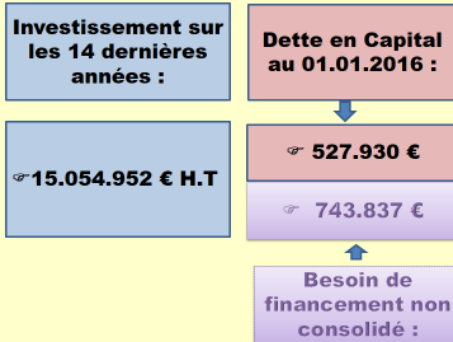
ETAT DE LA DETTE ZONES D'ACTIVITES



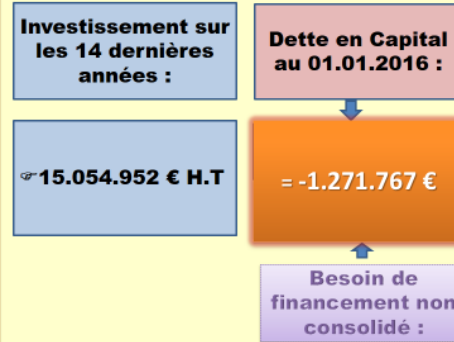
Capital restant dû au 01.01.2016 = 527 930 €
Capital restant dû au 31.12.2016 = 138 411 €



**Depuis 2002
création du Budget Annexe ZA**



**Depuis 2002
création du Budget Annexe ZA**



Dépenses à financer en 2016 :

620.000 €



Dépenses à financer en 2016 :

- Capital de la dette • 400.000 €
- Frais financiers • 30.000 €
- Travaux à réaliser • 190.000 €

620.000 €



Cession d'actif prévisible et recettes diverses:

420.255 €



Liste des cessions d'actif :

| | |
|--------------|-------------|
| Z.A. ECOPARC | |
| DISTEL 15a36 | • 69.120 € |
| RAUGEL 78a03 | • 351.135 € |

420.255 €



BILAN PREVISIONNEL :

Besoin de financement • -743.837 €

Dépense à financer • - 620.000 €

Cessions • 420.255 €

Solde prévisionnel au 31.12.2016 - 943.582 €

CRD au 31.12.2016 - 127.930 €

101

BILAN PREVISIONNEL :

Besoin de financement • -743.837 €

Dépense à financer • - 620.000 €

Cessions • 420.255 €

Solde prévisionnel au 31.12.2016 = -1.071.512 €

CRD au 31.12.2016

103

Pour les orientations 2016 :

- Peu de dépenses,
- Des recettes modérées,
- Une légère baisse du stock de dette,
- Des terrains encore disponibles mais affectés à des projets précis.



Pour les orientations 2016 :

- Une situation très saine,**
Mais,
Un fusil à réarmer :
- Développement de la ZA Atrium
 - Extension de la ZA Activéum



CONCLUSION :

•Notre territoire pourrait connaître des turbulences économiques sur plusieurs sites industriels.

•Parallèlement, il n'est que très faiblement en situation d'accueillir de nouvelles entreprises ou de permettre la relocalisation et le développement d'entreprises existantes.

•Nous avons toujours refusé de subir ;

•A nous d'agir !



ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- BUDGET PRINCIPAL -



- EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

Nouvelle obligation réglementaire



Le personnel de la Communauté de Communes

| | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS ETP |
|--------------------------------|-----------------------|---------------|
| ADMINISTRATION GENERALE | 16 | 14 |
| SERVICE ADMINISTRATIF | 8 | 7 |
| SERVICE TECHNIQUE | 4 | 4 |
| RAM | 3 | 2,5 |
| TOURISME | 1 | 0,5 |
| PISCINES | 26 | 23,79 |
| MAITRE NAGEUR | 14 | 12,99 |
| APPRENTI BPJEPES | 1 | 1 |
| ENTRETIEN-CAISSE | 8 | 7,3 |
| TECHNIQUE | 3 | 2,5 |
| SAISONNIERS | 45 | |

Temps de travail : 35h

Avantage en nature : Santé / Prévoyance

Evolution des charges de personnel



Les dépenses de personnel :
Le budget global a cru de 17,64% de 2011 à 2015
La croissance moyenne des charges a été de 3,51% /an

Les mouvements :
2014 : création d'un poste de chargé de mission tourisme intercommunal
2015 : création d'un poste d'adjoint technique pour ses piscines
2015 : mise à disposition d'un adjoint technique au SIVOM 50%
2015 : création d'un poste d'agent d'entretien pour assurer le remplacement d'un agent permanent placé en congé pour maladie professionnelle
2016 : besoin à définir pour la nouvelle piscine



Compétences

- Elaboration du Scot
- Développement économique
- Tourisme
- Protection des cours d'eau
- Itinéraires cyclables
- Piscines
- Système d'Information Géographique
- Actions de Communication
- Mission locale
- RAM
- Transport à la demande
- Epicerie sociale
- Banque de matériel
- Aménagement numérique
- PLH OPAH
- Site thermal
- Logement

2016

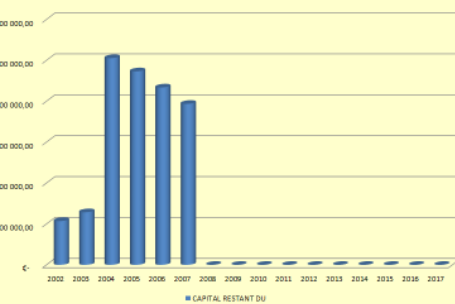
- Police des bâtiments
- Action de Mutualisation

2017

- Aire d'accueil des gens du voyage de MUTZIG et MOLSHEIM



ETAT DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL



LES GRANDES LIGNES DU BUDGET :

- Zéro Dette

- Disponibilité d'une épargne en voie d'être consommée :

Provision : 3.000.000 €
Excédent Prév. du Budget 2015 : 4.434.537 €

Soit : 7.434.537 €

183

FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de l'exercice

5.070.000 €



Fonctionnement :

| | |
|------------------|---------------|
| Fiscalité | • 4.950.000 € |
| D.G.F | • 50.000 € |
| CAF | • 70.000 € |

5.070.000 €



Quand l'Etat nous apporte son aide

EVOLUTION DES DOTATIONS

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Communes membres | 14 | 15 | 18 | 18 | 18 |
| Population DGF | 33 646 | 35 490 | 39 653 | 39 750 | 40 019 |
| DGF Totale | 238 193 € | 271 490 € | 274 541 € | 173 762 € | 50 304 € |
| DGF / habitant | 7,08 € | 7,65 € | 6,92 € | 4,37 € | 1,26 € |



Quand l'Etat nous apporte son aide

EVOLUTION DES DOTATIONS

| DOTATIONS | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | TOTAL |
|--|------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| BAISSE DE LA DGF * <small>Incidence Contrib. Redressement des FP</small> | | | | - 100 779 € | - 224 237 € | - 325 016 € |
| PEREQUATION HORIZONTALE | - 43 531 € | - 59 103 € | - 87 440 € | - 119 928 € | - 173 928 € | - 483 930 € |
| PERTE CUMULEE | - 43 531 € | - 59 103 € | - 87 440 € | - 220 707 € | - 398 165 € | - 808 946 € |

* Base DGF 2014



FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de l'exercice

3.737.140 €



DEPENSES

| | |
|--|----------------|
| FRAIS DE PERSONNEL (Administration Générale) | 526 300 |
| FRAIS DE GESTION (Administration Générale) | 419 400 |
| FONCT.PISCINES | 1 200 000 |
| FONCT.PISCINES DACHSTEIN | 178 500 |
| R.A.M. | 138 000 |
| LOGEMENT | 2 500 |
| TRANSPORT A LA DEMANDE | 46 300 |
| ENTRETIEN COURS D'EAU+DIGUES | 145 000 |
| ENTRETIEN PISTES CYCLABLES | 20 000 |
| FRAIS DE GESTION DES Z.A. | 55 000 |
| TOURISME dont subvention 250 000 € | 300 000 |
| SCOT | 134 140 |
| SUBVENTIONS (PAYS-FEPIERE-HELO TOUR- WISSON LOCALES) | 107 500 |
| EPICERIE SOCIALE | 44 500 |
| INDEMNISATIONS BIRCKENWALD | 40 000 |
| DEPENSES IMPREVUES | 110 000 |
| AMORTISSEMENTS | 270 000 |

3.737.140 €



Zoom sur les piscines - Fonctionnement

Dépenses : 1.726.700 €

+ 178.500 €

Prévisions Nouvelle Piscine :
Assurances DO - Pénalités -
Charges diverses

Recettes : 526.700 €

Fiscalité nécessaire à l'équilibre :

1.378.500 €

NB : Coût du transport scolaire :

39.000 €



Excédent structurel de fonctionnement 2016 : 1.332.860 €

= Différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement 2016

Hors épargne

1.332.860 €



INVESTISSEMENT :

Les recettes réelles de l'exercice :

1.952.860 €



Investissement :

- Transfert de fonctionnement de l'exercice • 1.332.860 €
 - Amortissement • 270.000 €
- 1.602.860 €**

FCTVA 2015 : 350.000 €

1.952.860 €

La capacité réelle d'investissement de la CC en 2016 :

- Ce que dégage structurellement la CC • 1.952.860 €
- Provision • 3.000.000 €
- Excédent du budget 2015 • 4.434.537 €

9.387.397 €

Dernière année que nous pourrons voir cela

Les grandes opérations d'investissement 2016 :

| OPERATIONS | DEPENSES MONTANT T.T.C. |
|-----------------------------|-------------------------|
| ADMINISTRATION GENERALE | 60 000 |
| REDACTION D'UN OUVRAGE | 50 000 |
| S.I.G. | 115 000 |
| CONSTRUCTION RAM | 155 000 |
| PISCINES | 200 000 |
| PISCINE DE PLEIN AIR | 1 568 000 |
| NOUVELLE PISCINE | 7 250 000 |
| BANQUE DE MATERIEL | 1 118 000 |
| PISTES CYCLABLES | 807 600 |
| AMENAGEMENT DES COURS D'EAU | 153 880 |
| DEPENSES IMPREVUES | 400 000 |

= 11.877.380 €

Bilan de l'exercice 2016 :

- Capacité d'investissement 2016 • 9.837.397 €
- Travaux • -11.877.380 €
- FCTVA 2016 + subventions attendues • 2.952.008 €

Epargne disponible fin 2016

SOLDE 469.025 €

Depuis la création de la CC

Investissement réalisé :

36.929.918 € TTC

Dette en Capital au 01.01.2016 :

0

ZOOM SUR LE DOSSIER :

NOUVELLE PISCINE:

| | PROJET | REALISE AU 31/12/2015 | PREVISIONS 2016 |
|------------|-------------|-----------------------|-----------------|
| DEPENSES | 10 000 000 | 2 801 526 | 7 198 474 |
| FCTVA | - 1 576 100 | - 441 548 | 1 180 837 |
| SUBVENTION | - 1 114 687 | -486 356 | - 628 331 |
| TOTAL | 7 309 213 | 1 873 622 | 5 389 305 |

RESTE A FINANCER FIN 2016 : 0 €

ZOOM SUR LE DOSSIER :

EXTENSION DES LOCAUX CC/RAM :

| | PROJET | REALISE AU 31/12/2015 | PREVISIONS 2016 |
|------------|-----------|-----------------------|-----------------|
| DEPENSES | 1 382 260 | 1 258 180 | 124 080 |
| FCTVA | -221 161 | - 201 308 | - 19 853 |
| SUBVENTION | - 467 577 | - 283 264 | - 184 313 |
| TOTAL | 693 522 | 773 608 | - 80 086 |

RESTE A FINANCER FIN 2016 : 0 €

ZOOM SUR LE DOSSIER :

PISCINE DE PLEIN AIR:

| | PROJET | REALISE AU 31/12/2015 | PREVISIONS 2016 |
|------------|-----------|-----------------------|-----------------|
| DEPENSES | 1 700 000 | 132 440 | 1 567 560 |
| FCTVA | - 278 868 | - 21 725 | -257 143 |
| SUBVENTION | - 225 000 | 0 | - 225 000 |
| TOTAL | 1 196 132 | 110 715 | 1 085 417 |

RESTE A FINANCER FIN 2016 : 0 €

Budget Principal Conseil de Communauté du 25 février 2016

ZOOM SUR LE DOSSIER :

BANQUE DE MATERIEL

| BATIMENT | PROJET | REALISE AU 31/12/2015 | PREVISIONS 2016 |
|----------------|------------------|-----------------------|-----------------|
| DEPENSES | 518 000 | - | 276 000 |
| FCTVA | - 84 972 | - | - 45 275 |
| SUBVENTION | - | - | - |
| TOTAL | 433 028 | - | 230 725 |
| + | | | |
| TERRAIN | 1 200 000 | | 600 000 |

RESTE A FINANCER FIN 2016 : 202 303 € + 600 000 €

Budget Principal Conseil de Communauté du 25 février 2016

SYNTHESE :

SOLDE DES OPERATIONS

RESTE A FINANCER FIN 2016 :

| | |
|-------------------------|--------------------|
| - Banque de matériel | 202 303 € |
| - Terrain | 600 000 € |
| - Pistes cyclables | 1 350 000 € |
| TOTAL FIN 2016 : | 2.152.303 € |

Budget Principal Conseil de Communauté du 25 février 2016

Que retenir en terme de situation budgétaire ?

- Une situation budgétaire qui permet de faire face sans emprunts à des investissements exceptionnels,
- Théoriquement et au minimum en 2016, il devrait rester un excédent de :
 - 469.025 € (Solde de la section d'investissement)
 - 400.000 € (Dépenses imprévues section d'invest.)

Soit un total de 869 025 €

Budget Principal Conseil de Communauté du 25 février 2016

RAPPEL FISCALITE

| TAXES | TAUX |
|-----------------------------|-------|
| T.H. | 3,84 |
| F.B. | 1,87 |
| F.N.B | 6,75 |
| C.F.E. (part additionnelle) | 2,89 |
| C.F.E. (part ZAE) | 19,53 |

PROPOSITION → MAINTIEN DES TAUX

Budget Principal Conseil de Communauté du 25 février 2016

Pour conclure

- ❶ Pas d'augmentation de fiscalité pour la 11^{ème} année consécutive
- ❷ Nous sommes en situation de faire face à tous nos engagements sans faire d'emprunt
- ❸ Nous sommes dans une phase de réalisation extrêmement intensive de Piscines, Pistes cyclables, demain la banque de matériel

Budget Principal Conseil de Communauté du 25 février 2016

Pour conclure

- ❹ En 2017, nous aurons des charges nouvelles :
 - Gestion des Aires des Gens du Voyage de MOLSHEIM et MUTZIG
 - Ouverture de la nouvelle piscine et renforcement des moyens
 - Création du service Banque de Matériel
- ❺ 2017, doit être aussi une année de réflexion quant à l'avenir des compétences que la CC pourrait prendre en charge

Budget Principal Conseil de Communauté du 25 février 2016

Pour conclure, enfin

- ❻ Mais n'oublions pas non plus :
 - L'aménagement numérique
 - La rénovation de la Piscine de MUTZIG
 - Le développement des politiques de mutualisation

Budget Principal Conseil de Communauté du 25 février 2016

Pour conclure, vraiment

J'aimerais rappeler la philosophie qui nous guide.

Une compétence, pour être transférée à la Communauté de Communes, doit cumulativement respecter les 3 règles suivantes :

- Être utile à toutes les communes membres
- Ne poser aucun problème à une communes membre
- Etre à la bonne échelle de gestion

② SCHEMA DE PROPOSITION SUR LES OPTIONS FINANCIERES PRINCIPALES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE statue comme suit

sur les orientations budgétaires de l'exercice 2016,

1° AU TITRE DE LA FISCALITE DIRECTE décide

de procéder au maintien des taux des taxes additionnelles,

2° AU TITRE DU MODE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS convient

- de maintenir pour 2016 les tarifs d'entrées au sein de nos piscines et du transport à la demande,
- d'augmenter de l'ordre de 1 % la redevance d'assainissement ainsi que les tarifs de vente d'eau, de sorte à faire évoluer nos capacités d'investissement, mises à mal par la baisse considérable des aides financières qu'elles proviennent de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ou du Département du Bas-Rhin,

3° AU TITRE DE LA GESTION DE LA DETTE admet

la souscription de nouveaux emprunts pour un montant de :

- ➔ 0,00 € pour le Budget Principal,
- ➔ 1.307.886,00 € pour le Budget Annexe « Zones d'Activités »,
- ➔ 723.183,98 € pour le Budget Annexe « Assainissement »,
- ➔ 1.140.058,29 € pour le Budget Annexe « Eau »,
- ➔ 0,00 € pour le Budget Annexe « Déchets Ménagers »,

au fur et à mesure des besoins de trésorerie,

4° AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS entend

réaliser les travaux figurant aux tableaux présentés par le Président, en liminaire de sa déclaration de politique générale, (point ❶)

5° AU TITRE DE L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES CHARGES DE PERSONNEL Prend acte

des éléments de présentation contenus à ce titre dans l'exposé du Président (point ❶)

③ PROJECTION PREVISIONNELLE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2016

procède

à la répartition des masses budgétaires, selon la projection figurant dans l'état prévisionnel diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire de ce jour,

④ PROCLAME EN CONCLUSION

que les présentes directives adoptées suite au débat général d'orientations budgétaires ne sont pas de nature, conformément à la loi, à engager l'organe délibérant dans ses choix définitifs qui seront arrêtés, lors de l'approbation du Budget Primitif 2016.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ADMINISTRATION GENERALE : CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE 40.000 A 80.000 HABITANTS A TEMPS COMPLET

N° 16-07

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT que la population totale de la Communauté de Communes est de 40.019 habitants au 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'état des emplois permanents 2015 annexé au Budget Primitif de l'Exercice 2015 ;

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret N° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;

VU les décrets N° 87-1101 et N° 87-1102 du 30 décembre 1987 modifiés par les décrets N° 2000-954 du 22 septembre 2000 et N° 2007-1828 du 24 décembre 2007, portant respectivement dispositions statutaires particulières et échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des Communes et des Etablissements Publics Locaux assimilés ;

VU le décret N° 88-546 du 6 mai 1988 modifié, fixant la liste des Etablissements Publics mentionnés à l'article 53 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 février 2016 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de 40.000 à 80.000 habitants à temps complet, avec effet au 1^{er} janvier 2016,

modifie

corrélativement l'état des emplois permanents de la Communauté de Communes,

précise

que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2016,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de pourvoir le poste ainsi créé.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ADMINISTRATION GENERALE : CREATION D’UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES D’UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE 40.000 A 150.000 HABITANTS A TEMPS COMPLET

N° 16-08

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT que la population totale de la Communauté de Communes est de 40.019 habitants au 1^{er} janvier 2016 ;

VU l’état des emplois permanents 2015 annexé au Budget Primitif de l’Exercice 2015 ;

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret N° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;

VU les décrets N° 87-1101 et N° 87-1102 du 30 décembre 1987 modifiés par les décrets N° 2000-954 du 22 septembre 2000 et N° 2007-1828 du 24 décembre 2007, portant respectivement dispositions statutaires particulières et échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des Communes et des Etablissements Publics Locaux assimilés ;

VU le décret N° 88-546 du 6 mai 1988 modifié, fixant la liste des Etablissements Publics mentionnés à l’article 53 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 février 2016 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
décide**

de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services d’un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de 40.000 à 150.000 habitants à temps complet, avec effet au 1^{er} janvier 2016,

modifie

corrélativement l’état des emplois permanents de la Communauté de Communes,

précise

que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l’Exercice 2016,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de pourvoir le poste ainsi créé.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ADMINISTRATION GENERALE : CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

N° 16-09

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'état des emplois permanents 2015 annexé au Budget Primitif de l'Exercice 2015 ;

VU le décret N° 90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ;

AFIN de faire face aux besoins de fonctionnement de son système d'information géographique intercommunal, la création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet s'impose ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 février 2016 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Gilbert ROTH, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de créer, au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'ingénieur territorial, à raison de 35 heures de service hebdomadaire,

souligne

que cet emploi pourrait, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, conformément à l'article 3-2 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée,

modifie

corrélativement l'état des emplois permanents de la Communauté de Communes,

précise

que la rémunération et le déroulement de carrière de cet agent seront fixés par la réglementation pour le cadre d'emploi concerné et que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2016,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de pourvoir le poste ainsi créé.

OBJET : DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS – LIAISONS CYCLABLES – LIAISON CYCLABLE MUTZIG/HEILIGENBERG VIA DINSHEIM-SUR-BRUCHE ET STILL : REALISATION D'UN TRONCON A MUTZIG : ADOPTION DU PROJET

N° 16-10

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT que la Communauté de Communes instruit, depuis quelques temps déjà, le projet de liaison cyclable MUTZIG / HEILIGENBERG via DINSHEIM-sur-BRUCHE et STILL ;

CONSIDERANT que compte tenu de la longueur de cette liaison, de sa complexité et de ses contraintes foncières et environnementales, cette opération sera réalisée en tranches successives ;

CONSIDERANT que le projet de tronçon cyclable entre le Château des Rohan et le Collège Louis Arbogast, via « le Dôme » à MUTZIG est susceptible d'être engagé sans délai ;

VU le projet technique y afférent, estimant le montant des travaux à 105.000,00 € H.T., évaluant corrélativement la dépense totale à engager, à ce titre, à 112.500,00 € H.T. ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 février 2016 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

1° adopte

la consistance technique du projet de réalisation du tronçon cyclable entre le Château des Rohan et le Collège Louis Arbogast, via « le Dôme » à MUTZIG, dont la dépense à engager pour la réalisation de cette opération est évaluée à 112.500,00 € H.T., qui s'inscrit dans le cadre du projet global de liaison cyclable MUTZIG / HEILIGENBERG via DINSHEIM-sur-BRUCHE et STILL,

2° décide

de procéder à la dévolution des travaux, conformément au Code des Marchés Publics,

3° autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération, notamment le marché s'y rapportant.

OBJET : DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS – LIAISONS CYCLABLES – REALISATION D'UN TRONCON A GRESSWILLER : ADOPTION DU PROJET

N° 16-11

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le projet technique de piste cyclable entre la Gare de GRESSWILLER et la rue de Dinsheim, estimant le montant des travaux à 110.000,00 € H.T., évaluant corrélativement la dépense totale à engager, à ce titre, à 117.250,00 € H.T. ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 février 2016 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

1° adopte

la consistance technique du projet de liaison cyclable entre la Gare de GRESSWILLER et la rue de Dinsheim, dont la dépense à engager pour la réalisation de cette opération est évaluée à 117.250,00 € H.T.,

2° décide

de procéder à la dévolution des travaux, conformément au Code des Marchés Publics,

3° autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération, notamment le marché s'y rapportant.
